

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE
DE LA SEANCE DU CONSEIL
DU 12 MAI 2003**

L'an deux mil trois, le douze mai à vingt heures trente, le Conseil municipal d'IS-sur-TILLE, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à la mairie, salle du Conseil, sous la présidence de M. Michel MAILLOT, maire.

Présents : M. M. MAILLOT, Mme N. TERRIOT, MM. C. BAUJARD, M. GASNIER, J. GRELET, JM. COLLET, B. LÉON, Mmes D. BOURGEOIS, M. ROUSSELET, D. LETOUZEY, A. GIGON, M. M. DUCHAMP, Mmes C. CORMILLOT, Mmes A. DEMANGEON, S.BENAÏM, Mme C. BRUNEL, M H. CONSTANT, A. BŒUF, C. MARCEAU, S. GARNIER.

Excusé(e)s : M. F. THIBAUT (procuration à M. B. LÉON) M. M. BIGEARD (procuration à M. J.M. COLLET), Mme C. JEAUGEY (procuration à Mme C. CORMILLOT) M. J.M. GARCIA (procuration à M. M. MAILLOT) M. M. DESBOIS (procuration à M. C. MARCEAU).

Absents : MM. H. GAUDE – P. TISSERAND

1) Approbation à l'unanimité du procès-verbal de la réunion du 10 mars 2003.

2) Madame Agnès DEMANGEON est élue secrétaire de séance.

3) Monsieur le Maire propose de retirer de l'ordre du jour le projet de délibération pour l'avenant n° 1 à la Convention avec le Conseil Général de Côte d'Or, l'avenant n'ayant pas été transmis comme prévu par le Conseil Général.

4) Comptes administratifs 2002

Placé sous la présidence successive de M. GRELET, élu conformément aux dispositions de l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, et de M. MAILLOT, le Conseil adopte à l'unanimité, les comptes administratifs et les comptes de gestion de l'exercice 2002 dont les résultats définitifs s'établissent globalement comme il suit, non compris les restes à réaliser :

➤ Budget principal :

excédent de fonctionnement :	981 421.16 euros
déficit d'investissement :	534 404.57 euros

➤ Budget de l'eau :

excédent d'exploitation :	90 428.17 euros
déficit d'investissement :	25 271.15 euros

➤ Budget de l'assainissement :

excédent d'exploitation : 82 233.54 euros
 déficit d'investissement : 46 935.48 euros

➤ Budget annexe « Lotissement Le Moulin de Villecharles » :

excédent d'exploitation : 52 374.24 euros
 excédent d'investissement : 3 641.69 euros

➤ Budget annexe « Lotissement Au-dessus de la Côte »

excédent d'exploitation : néant
 déficit d'investissement : 394 629.39 euros

➤ Budget annexe « Lotissement La Drouotte»

excédent d'exploitation : néant
 déficit d'investissement : 30 389.18 euros

5 – Comptes de gestion 2002 :

Le conseil municipal déclare à l'unanimité que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2002 par le Receveur n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

6 - Affectation des résultats de l'exercice 2002

Le conseil décide, à l'unanimité, d'affecter comme il suit les résultats de l'exercice 2002 :

➤ Budget principal :

534 404.57 euros au compte 1068.01 – excédent de fonctionnement capitalisé
 447 016.69 euros au compte 002.01 – résultat de fonctionnement reporté.

➤ Budget de l'eau :

52 828.03 euros au compte 1068 – excédent de fonctionnement capitalisé
 37 600.14 euros au compte 002 – résultat de fonctionnement reporté.

➤ Budget de l'assainissement :

46 935.48 euros au compte 1068 – excédent de fonctionnement capitalisé
 35 298.06 euros au compte 002 – résultat de fonctionnement reporté.

➤ Budget « Lotissement Le Moulin de Villecharles » :

3 641.69 euros au compte 001 – excédent d'investissement reporté
 52 374.24 euros au compte 002 – excédent de fonctionnement reporté

➤ Budget « Lotissement au-dessus de la Côte » :

395 629.39 euros au compte 001 – déficit d’investissement reporté

➤ Budget « Lotissement La Drouotte »

30 389.18 euros au compte 001 – déficit d’investissement reporté

7 – Bilan des acquisitions et cessions immobilières :

Le Conseil municipal prend acte du bilan de la politique immobilière menée en 2002.

8 – Budget primitif 2003 « modificatif » Lotissement Moulin de Villecharles :

Le conseil municipal approuve à l’unanimité le projet de budget primitif « Lotissement Moulin de Villecharles» 2003 modifié qui s’établit comme suit :

- Dépenses de fonctionnement : 1 179 euros
- Recettes de fonctionnement : 52 374.24 euros
- Dépenses d’investissement : 305 euros
- Recettes d’investissement : 3 641.69 euros

9 – Budget primitif 2003 Lotissement La Drouotte :

Le conseil municipal approuve à l’unanimité le projet de budget primitif « Lotissement La Drouotte» 2003 qui s’établit comme suit :

- Dépenses de fonctionnement : 30 389.18 euros
- Recettes de fonctionnement : 125 000 euros
- Dépenses d’investissement : 30 389.18 euros
- Recettes d’investissement : 30 389.18 euros

10 – Décisions modificatives budgétaires n° 1:

le Conseil Municipal décide par 19 pour et 6 abstentions , les ouvertures et les réductions de crédits de dépenses et de recettes dont les montants s’élèvent à

➤ Budget principal :

Dépenses de fonctionnement :	448 532.69 euros
Recettes de fonctionnement :	448 532.69 euros
Dépenses d’investissement :	1 412 008.39 euros
Recettes d’investissement :	1 412 008.39 euros

Les investissements retenus à cette décision modificative correspondent, entre autre, à l’aménagement de la rue Gambetta, la réhabilitation d’un court de tennis et l’aménagement du rond point de la rue des Capucins.

➤ Budget de l'Eau :

le Conseil Municipal décide à l'unanimité , les ouvertures et les réductions de crédits de dépenses et de recettes dont les montants s'élèvent à :

Dépenses de fonctionnement :	37 600.14 euros
Recettes de fonctionnement :	37 600.14 euros
Dépenses d'investissement :	172 430.52 euros
Recettes d'investissement :	172 430.52 euros

➤ Budget de l'Assainissement :

le Conseil Municipal décide à l'unanimité , les ouvertures et les réductions de crédits de dépenses et de recettes dont les montants s'élèvent à :

Dépenses de fonctionnement :	35 298.06 euros
Recettes de fonctionnement :	35 298.06 euros
Dépenses d'investissement :	246 586.59 euros
Recettes d'investissement :	246 586.59 euros

➤ Budget Lotissement « Au-dessus de la Côte » :

le Conseil Municipal décide à l'unanimité , les ouvertures et les réductions de crédits de dépenses et de recettes dont les montants s'élèvent à

Dépenses de fonctionnement :	414 131.50 euros
Recettes de fonctionnement :	414 131.50 euros
Dépenses d'investissement :	394 629.39 euros
Recettes d'investissement :	394 629.39 euros

11 – Convention de location d'un logement :

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de louer un appartement de type II à la « Tour Lenoncourt » sis 1 rue Charbonnel à Is-sur-Tille pour un loyer mensuel de 340 euros et adopte la convention proposée.

12 – Subvention exceptionnelle :

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'allouer une subvention exceptionnelle de 500 euros à L'union Commerciale parIS.

13 – Acquisition de biens meubles – imputation en investissement :

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'imputer en investissement les matériels de signalisation objet de la facture Girod d'un montant total de 569.06 euros.

14 – Travaux de création de laverie à la Salle des Capucins – demande de subvention :

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'adopter le projet modifié pour la création d'une laverie à la Salle des Capucins pour un montant H.T. de 13 900 euros.

Décide d'annuler la délibération du 10 mars 2003 et sollicite l'aide du Conseil Général pour un montant de travaux estimé à 13 900 euros H.T.

Questions diverses : Monsieur Bruno LEON remet à chaque conseiller une note détaillée concernant la taxe professionnelle due par les entreprises qui ont un chantier sur la ville pendant plus de 3 mois.

Fait le 14 mai 2003

Le Maire

Michel MAILLOT